

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2297

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 5

À l’alinéa 20, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.